

DISPOSITIF COLOS APPRENANTES PAYS BASQUE - ETE 2021

« MODE D'EMPLOI »

Public bénéficiaire :

Les jeunes de moins de 18 ans pouvant bénéficier d'un séjour « colo apprenante », co-financé par l'Etat et la Communauté d'agglomération Pays Basque, doivent répondre à l'un des critères suivants :

- Résider en zone rurale (communes de moins de 2 000 habitants et communes en ZRR – Zone de Revitalisation Rurale)
- Résider en QPV – Quartier prioritaire politique de la Ville
- Enfants et jeunes en situation de handicap
- Enfants et jeunes de familles monoparentales
- Enfants et jeunes dont un des parents était un personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire
- Enfants et jeunes dont le quotient familial est inférieur à 1 200 €

Ces critères ne sont pas cumulatifs.

Offre de séjours « colos apprenantes » :

L'ensemble de l'offre de séjours labellisés « colos apprenantes » est recensé sur un site dédié accessible à l'adresse suivante : <http://coloniesapprenantes.gouv.fr>.

Il convient de relever que, pour l'été 2021, les associations membres du Comité Jeunesse au Plein Air 64 (JPA64), accompagnées par le Conseil départemental et les services de l'Education Nationale et de la Jeunesse, ont édité un guide réunissant l'offre de séjours proposée par les acteurs de l'éducation populaire du 64 : <http://www.sejoursdevacances64.fr/>

Modalités d'inscription via le dispositif « colos apprenantes » :

L'inscription au séjour est directement réalisée auprès des organisateurs de colos labellisés soit par la famille, soit par un partenaire éducatif institutionnel qui aura identifié une famille pouvant bénéficier du dispositif.

Si les conditions de la famille correspondent aux critères d'éligibilité, l'organisateur transmettra le devis correspondant au séjour choisi au service Enfance de la Communauté d'agglomération, à l'adresse suivante : enfance.jeunesse@communaute-paysbasque.fr

Pour permettre un suivi des dossiers et de l'opération, le devis devra être accompagné de renseignements sur la famille bénéficiaire :

- nom de l'enfant
- âge de l'enfant
- nom de la famille
- commune de résidence
- critère d'éligibilité au dispositif

Dispositions financières :

La Communauté d'agglomération Pays Basque se mobilise pour le financement de 100 séjours pour les enfants et les jeunes du territoire (à hauteur de 20%, 100 € maximum), en complément de l'aide financière apportée par l'Etat (80%, 400 € maximum), soit une prise en charge pouvant aller jusqu'à 500 € par séjour.

Dès validation du dossier d'inscription et réception du devis correspondant, un engagement financier de la CAPB (à hauteur de 500 € maximum / enfant / séjour) sera confirmé par l'envoi d'un bon administratif directement à l'organisateur.

Le coût du séjour sera réglé à l'organisateur par la CAPB après réception de la facture.

Le dispositif « colos apprenantes » accessible aussi pour toutes les familles :

Les « Colos apprenantes » sont ouvertes à tous : les enfants qui ne relèvent pas des publics identifiés comme éligibles aux aides financières spécifiques peuvent également y participer.

Les familles peuvent inscrire leurs enfants librement en prenant contact avec les organisateurs de séjours.

Elles peuvent mobiliser les aides au départ de droit commun (notamment les aides de la CNAF, VACAF).

Contacts et liens utiles :

Lien vers le site national des colos apprenantes : <http://coloniesapprenantes.gouv.fr>

Contacts des associations membres du Comité Jeunesse au Plein Air 64 (JPA64), proposant une offre de séjours :

- Bonzai : www.bonzai-voyage-solidaire.fr
- Éducation Environnement 64 : www.education-environnement-64.org
- La Ligue de l'Enseignement 64 : www.vacancespourtous64.org
- LesPEP64 : www.sejours.pep64.org
- Les Francas 64 : 05 59 84 01 01 / contact@francas64.fr

Pour toute question complémentaire sur les modalités de participation de la CAPB au dispositif des colos apprenantes (attention, ces contacts ne sont pas destinés au grand public mais uniquement aux partenaires / prescripteurs) :

- enfance.jeunesse@communaute-paysbasque.fr
- Service administratif et financier DGA PLSP : 05.59.44.76.74.
- Direction Enfance : 05.59.93.50.63.
- Direction adjointe Enfance : 09.71.16.78.81.